

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/025

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

09/07/24

Date d’Affichage

23/07/24

Objet de la Délibération

Attribution de subventions exceptionnelles

L’an deux mille vingt-quatre, le seize juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH, FIERLEJ MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, DESCHAMPS, PERSYN, CUSIN.

Absents : /

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

M CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

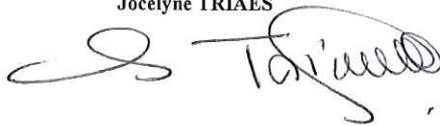
Secrétaire : Mme TRIAES **Secrétaire :** Mme TRIAES

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité des membres présents, de verser les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre de l’organisations de projets :

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT
APE la fontaine	Carnaval 2024	250 €
FCPE Génibrat	Carnaval 2024	250 €
Comité des Fêtes	Fête locale	4 000 €

Ces sommes seront prélevées à l’article 6745 du budget.

La secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

